

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : PHB/VAL/JD

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sas INBEV FRANCE
14 avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Elas ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS
14 rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE

Numéro RCS : Lille B 321 336 208

<14805/1981B00155>

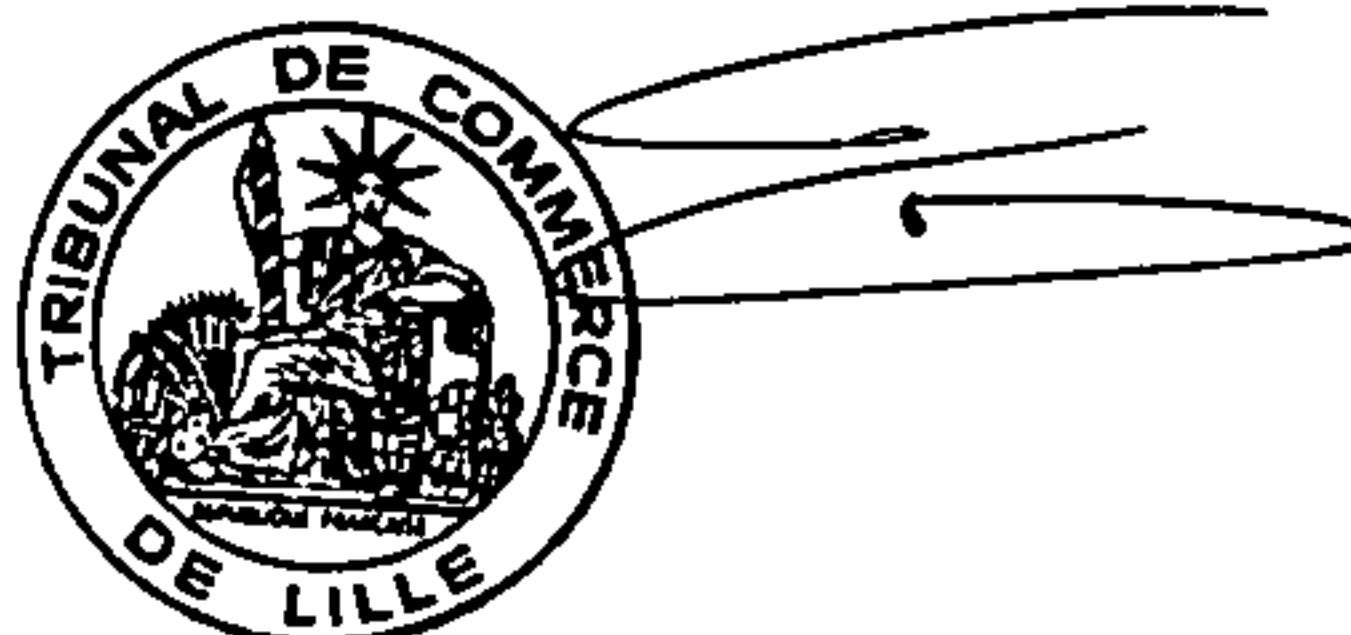
Pièces déposées le 14/05/2008

Numéro : 2803927

Ordonnance du Président du 14/05/2008
Nomination d'un commissaire à la fusion

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



14 MAI 2008

14805
3927

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lille

Les soussignés :

1) **Monsieur Guy Dewulf,**

Agissant tant en qualité de représentant de la société InBev France, société par actions simplifiée au capital de 58.200.000 euros, dont le siège est à Armentières (59280) 14 avenue Pierre Brossolette, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 321 336 208,

- **CaféIn Hauts de France**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Villeneuve d'Ascq (59650) 22 Boulevard Montalembert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 418 100 343.

- **CaféIn Paris Ile de France**, société par actions simplifiée au capital de 2.300.000 euros, dont le siège est à Orly (94310) 7 rue des Quinze Arpents, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 390 281 186.

- **CaféIn Grand Est**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Ludres (54710) rue Pierre et Marie Curie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 725 721 088.

- **CaféIn Rhône Alpes**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Neuville-sur-Saône (69250) Zone Industrielle de Lyon Nord, Avenue des Frères Lumière, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 969 502 848.

- qu'en qualité de Président Directeur Général de la société **Société d'Exploitation et Distribution Aixoise de Boissons – S.E.D.A.B.**, société anonyme au capital de 75.392 euros, dont le siège social est à Aix-les-Bains (73100) Chemin des Sources Saint Simond, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 309 527 596.

2) **Monsieur Brieuc Fruchon,**

Agissant tant en qualité de Président Directeur Général de la société **CaféIn Méditerranée**, société anonyme au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Cagnes-sur-Mer (06800) 205 Val de Cagnes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 399 290 261.

Qu'en qualité de représentant de la société InBev France, ci-dessus désignée, ladite société étant Présidente de la société **Escriva**, société par actions simplifiée, au capital de 44.000 euros, dont le siège est à Bédarieux (34600), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Béziers sous le numéro 319 607 222.

14 MAI 2008

3) **Monsieur Laurent Vermer,**

représentant de la société InBev France, ladite société étant Présidente des sociétés :

- **CaféIn Bretagne Atlantique**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Sainte Marie (35600) La Lande de Saint Jean, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 340 566 132.

- **CaféIn Normandie Pays de Loire**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Alizay (27460) Chemin de Rouville, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evreux sous le numéro 398 076 448.

- **CaféIn Sud-Ouest**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège est à Bruguères (31150) 5 rue Gutenberg, Parc Industriel Euronord, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 329 426 027.

La Société CaféIn Normandie Pays de Loire a pour commissaire aux comptes titulaire, la société Socono et pour commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christophe Merienne, 116 avenue Chanzy à Laval Cedex 09 (53031).

La Société SEDAB a pour commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Gérard Hugues, Cité de l'Entreprise, 725 boulevard Barrier à Aix les Bains (73100), et pour commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Daniel Ladouce, 6 rue des Prés Rions à Aix les Bains (73100).

Toutes les autres sociétés ont pour commissaire aux comptes titulaire KPMG AUDIT, 159 avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), et pour commissaire aux comptes suppléant La SCP Jean-Claude André et Autres, 2 bis rue de Villiers à Levallois Perret (92309).

Messieurs Guy Dewulf, Briec Fruchon, et Laurent Vermer étant représentés à l'effet des présentes par Maître Valérie Lefebvre, Avocat au Barreau de Lille, 14 rue du Vieux Faubourg à Lille (59042).

Ont l'honneur de vous exposer :

- 1) Que la société CaféIn Paris Ile de France envisage d'absorber, à titre de fusion, les sociétés CaféIn Grand Est, CaféIn Rhône Alpes, CaféIn Hauts de France, CaféIn Méditerranée, CaféIn Bretagne Atlantique, CaféIn Normandie Pays de Loire, CaféIn Sud Ouest, Société d'Exploitation et Distribution Aixoise de Boissons – S.E.D.A.B. et Escriva.
- 2) Que, conformément à l'article L 236-10 du Code de commerce, un commissaire à la fusion doit notamment vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable ; il doit, en outre, apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature ;
- 3) Que le commissaire à la fusion est choisi parmi les commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L 225-219 du Code de commerce, ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux ;
- 4) Qu'il est désigné par Monsieur le Président du Tribunal de commerce statuant sur requête.

Nous vous apportons les précisions suivantes concernant les sociétés au 31 décembre 2006 :

	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Total bilan
CaféIn Paris Ile de France	25.902.879	2.019.396	23.273.195
CaféIn Grand Est	11.349.709	598.531	9.757.786
CaféIn Rhône Alpes	17.241.520	- 367.898	16.857.805
CaféIn Hauts de France	49.428.202	1.352.820	31.006.599
CaféIn Méditerranée	37.191.914	- 2.197.829	31.943.075
CaféIn Bretagne Atlantique	21.240.590	198.740	23.773.629
CaféIn Normandie Pays de Loire	22.501.011	1.550.521	12.819.833
CaféIn Sud-Ouest	25.075.868	592.882	17.431.174
Société d'Exploitation et Distribution Aixoise de Boissons -S.E.D.A.B.	4.612.751	1.128.213	3.147.126
Escriva	179.674	303.646	341.724

Ces sociétés ont pour activité la commercialisation de boissons.

Elles sont détenues à 100 %, directement ou indirectement, par la société InBev France.

Le Commissaire aux comptes titulaire d'InBev France est KPMG Audit 159 avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), et le commissaire aux comptes suppléant la SCP Jean-Claude André et Autres, 2 bis rue de Villiers à Levallois Perret (92309).

Le but de l'opération est de ne conserver qu'une seule société de distribution en France.

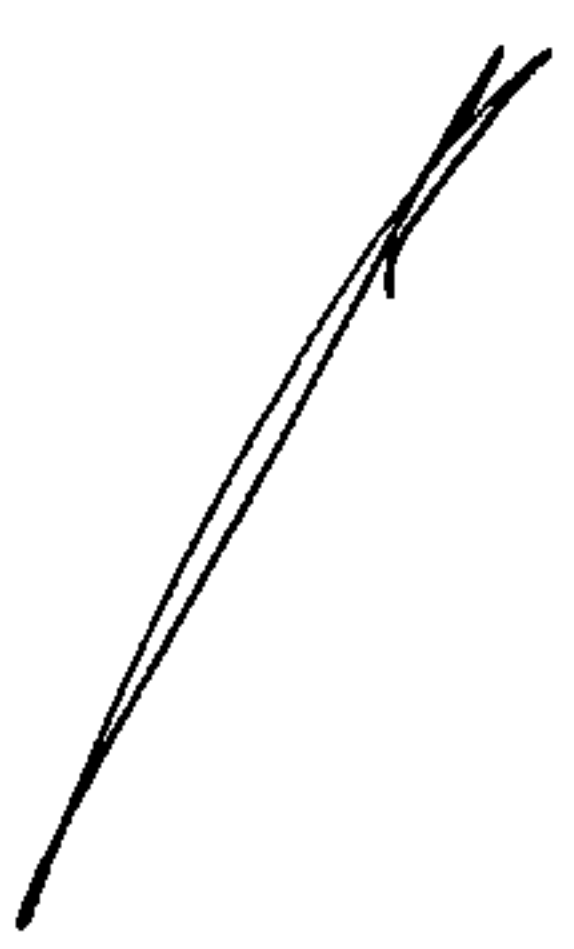
S'agissant d'une restructuration interne, les apports seront réalisés sur la base de la valeur nette comptable conformément à la nouvelle réglementation comptable.

C'est pourquoi, les soussignés demandent qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire à la fusion.

Fait en double exemplaire

A Lille

Le 5 mai 2008



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F.....
Envoi.....

TOTAL 45,30 HT

• AFFAIRE: Sas CAFEIN HAUTS DE FRANCE
22 boulevard Montalembert
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Cafin Ha d France
Rhône Alpes
Aud. Grenon

N° GREFFE 2800254

Brakey
Lys al b. m
Sud 6. m
En d. b
Esc. i. m

ORDONNANCE

Nous, Gérard MEAUXSOONE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce

Nommons en qualité de COMMISSAIRE A LA FUSION,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,
M.

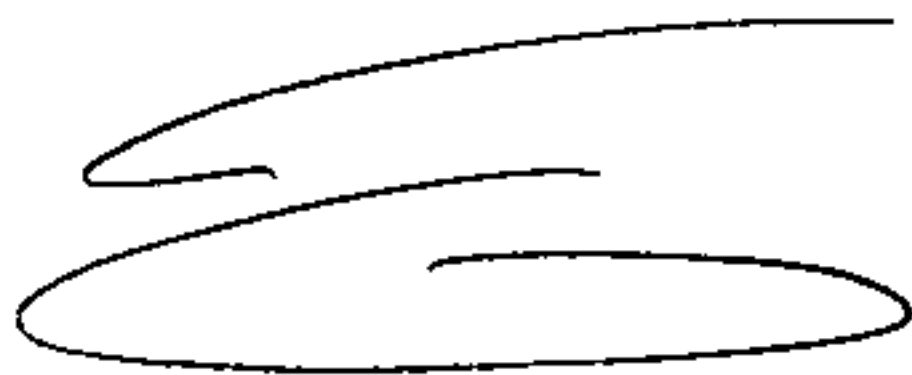
Remy AINIE

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

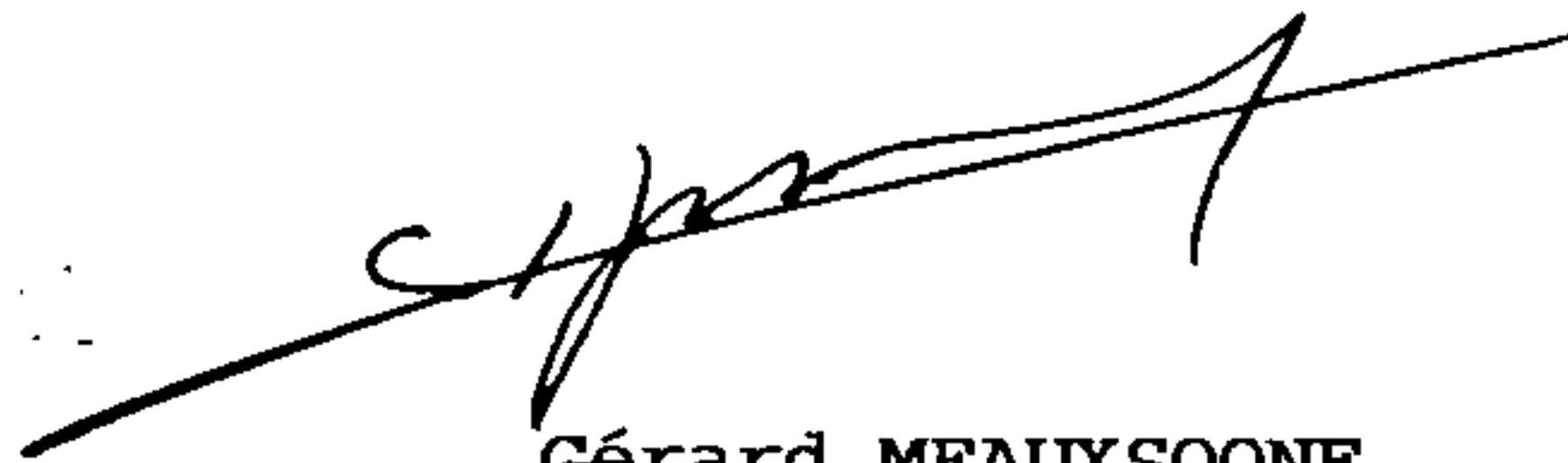
LILLE, le 14/05/2008

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

LE PRESIDENT



Gérard MEAUXSOONE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
Soussigné

